



Membres

**Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international
Sénat
Ottawa, Canada**

Cher Membres,

Le gouvernement du Canada tient à remercier le Comité de ses travaux et salue les efforts qu'il a déployés pour réaliser son étude sur de nombreux mois et qui a exigé des interactions avec une gamme d'intervenants par la voie de consultations publiques et d'observations écrites. Le gouvernement remercie également tous les intervenants qui ont témoigné dans le cadre de l'étude du Comité.

Conformément au paragraphe 12-24(3) du *Règlement du Sénat*, je suis heureux de répondre pour le compte du gouvernement du Canada aux recommandations émises dans le Rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international intitulé *Les accords de libre-échange : un levier de prospérité économique*, adopté par le Sénat le 20 juin 2017.

La panoplie de points de vue différents entendus à l'égard du libre-échange témoigne de l'importance que confèrent le gouvernement et le Comité à la tenue d'un dialogue ouvert et transparent avec les Canadiens sur la participation possible du Canada à de futurs accords de libre-échange.

L'exhaustivité du rapport démontre l'engagement du Comité à évaluer l'incidence potentielle des accords de libre-échange sur le Canada, et à examiner les stratégies de négociation du Canada et la façon dont il met en œuvre ces accords. Les recommandations émises dans le rapport guideront les stratégies du gouvernement pour aller de l'avant avec son programme de commerce et d'investissement, et orienteront son engagement auprès des Canadiens. Elles guideront également les évaluations gouvernementales en matière d'économie, d'environnement, de travail, d'égalité entre les sexes et autres éléments commerciaux progressistes dans le cadre des prochaines ententes commerciales du Canada. Je tiens à vous remercier, vous et vos collègues, de votre contribution à ce processus.

.../2

En ce qui concerne les recommandations précises du Comité :

La réponse ci-jointe décrit, entre autres, les vastes consultations menées auprès de Canadiens depuis la publication du rapport du Comité, plus particulièrement au sujet de l'ALENA (avec plus de 700 intervenants), ainsi que les discussions exploratoires avec la Chine (avec plus de 600 intervenants). Ces consultations et discussions témoignent, tel que recommandé par le Comité, d'un niveau sans précédent de mobilisation active et directe.

La réponse souligne les efforts considérables que le gouvernement a récemment déployés dans les secteurs du commerce intérieur, de l'innovation, de l'infrastructure et du développement des compétences. Comme le Comité le souligne à juste titre, leur lien avec la politique commerciale est essentiel à la croissance économique.

Le gouvernement convient avec le Comité de l'importance de concentrer nos efforts sur la mise en œuvre des accords commerciaux, et il a pris des mesures importantes en vue de la mise en œuvre de l'AECG, qui sont décrites dans le présent document. J'ai tenu compte des recommandations précises visant à rendre publique une stratégie de mise en œuvre, avec l'appui d'un groupe de travail fédéral, puis à effectuer des évaluations indépendantes (notamment sur les répercussions sur l'économie, la main-d'œuvre, l'environnement et la société), et je continuerai à examiner les différentes options qui s'offrent à cet égard.

La réponse ci-jointe décrit également en détail le programme commercial progressiste du gouvernement, qui repose sur la croyance selon laquelle tous les Canadiens doivent profiter des avantages du commerce. Les efforts visant à accroître les possibilités commerciales pour les femmes, les communautés autochtones, les jeunes et les PME, et à s'assurer que nos accords commerciaux tiennent compte des normes ambitieuses relatives au travail et à l'environnement, sont au cœur de ce programme.

De plus, le Bureau de l'économiste en chef d'Affaires mondiales Canada est en train d'étudier le développement plus poussé des données et des analyses du gouvernement sur la manière dont les entreprises canadiennes s'intègrent aux chaînes de valeur mondiales qui, comme le rapport du Comité le souligne, sont de plus en plus essentielles aux échanges commerciaux du Canada.

Enfin, je suis reconnaissant et j'éprouve le plus profond respect à l'égard du rôle que jouent les parlementaires en formulant des commentaires et des conseils à chaque étape du processus des négociations commerciales. Je suis personnellement déterminé à améliorer ce processus de la manière la plus efficace possible, et je proposerais de commencer par me rendre au Comité pour discuter en détail avec vous du rapport et de la réponse du gouvernement.

Vous trouverez ci-joint une copie de la réponse du gouvernement aux recommandations du rapport.

Veillez agréer, cher Membres, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député.
Ministre du Commerce international

Pièce jointe

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL
PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE
INTERNATIONAL INTITULÉ LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE : UN LEVIER DE
PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE**

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada est heureux de répondre au septième Rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international (AEFA ou le « Comité ») intitulé *Les accords de libre-échange : un levier de prospérité économique*.

Le gouvernement du Canada reconnaît les efforts déployés par le Comité pour réaliser ses travaux et se réjouit d'obtenir son analyse, ses points de vue et ses recommandations, fondés sur les consultations qu'il a tenues auprès d'une vaste gamme d'intervenants. L'objectif du Comité visait à évaluer l'importance des accords de libre-échange (ALE) pour l'économie canadienne, ainsi que les façons d'améliorer la négociation et la mise en œuvre des ALE. Le gouvernement s'est penché attentivement sur le rapport et les recommandations du Comité et saisit avec plaisir cette occasion de présenter une réponse à l'égard des trois thèmes suivants :

- Consultation auprès des Canadiens;
- Présentation de rapport sur la négociation des ALE;
- Mise en œuvre et promotion des ALE;
- Évaluation des effets et des retombées des ALE.

Le gouvernement tient à remercier le Comité d'avoir produit ce rapport, de son intérêt indéfectible pour les questions de commerce et d'investissement, et des efforts qu'il déploie pour veiller à ce que les Canadiens continuent de profiter du commerce international.

LE LIBRE-ÉCHANGE ET L'ÉCONOMIE CANADIENNE

Les échanges et les investissements directs étrangers sont les grands moteurs de la croissance des pays développés et des pays en développement. Depuis longtemps, le commerce et l'investissement contribuent largement à l'économie canadienne et au niveau de vie élevé dont jouissent les Canadiens. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la valeur des échanges du Canada avec le monde équivaut à 64 % des revenus nationaux du Canada, de sorte que le Canada est deuxième en importance parmi les pays les plus industrialisés du G7 (derrière l'Allemagne), et quatrième au sein du G20 (devancé par la Corée du Sud, l'Allemagne et le Mexique) quant à l'importance de ses échanges relativement à son économie (OCDE). De plus, des données de Statistique Canada montrent qu'un emploi sur six au Canada est lié directement ou indirectement aux exportations canadiennes. Ces emplois liés aux

échanges sont généralement mieux rémunérés que d'autres. L'année dernière, les exportateurs ont payé leurs employés, en moyenne, 14 % plus que les employeurs qui ne mènent pas d'activité d'exportation. Les échanges élargissent également les choix des consommateurs canadiens, accroissant du même coup le pouvoir d'achat de tous les Canadiens – y compris les plus pauvres, qui consacrent une part beaucoup plus importante de leurs revenus aux produits et aux services échangés.

Les investissements directs étrangers créent des emplois au Canada, aident à élargir les débouchés commerciaux et dynamisent la productivité en offrant un accès à de nouvelles technologies, à de nouveaux marchés et à de nouveaux processus de fabrication. De plus, ils permettent aux entreprises canadiennes de prendre part aux chaînes de valeur mondiale. Les entreprises étrangères qui mènent des activités au Canada emploient 1,9 million de Canadiens, ce qui représente un emploi sur huit et le tiers (30 %) des emplois de l'industrie de la fabrication au Canada. Les multinationales étrangères en activité au Canada interviennent pour 46 % de l'exportation canadienne de marchandises, 38 % des dépenses en recherche et développement et 29 % des revenus des sociétés. C'est également au moyen d'investissements étrangers que les entreprises les plus productives du monde viennent s'établir au Canada, lesquelles offrent en moyenne des salaires plus élevés à leurs employés (32 % plus élevés dans le secteur manufacturier).

Le Canada est une nation commerçante, et sa prospérité est directement liée au commerce international. Ce gouvernement appuie fermement le libre échange en tant que moyen d'ouvrir de nouveaux marchés aux produits et aux services canadiens, de faire croître les entreprises et de créer des emplois bien rémunérés pour la classe moyenne. Notre pays dépend d'un commerce mondial et de règlements qui sont à l'avantage des Canadiens.

PROGRAMME COMMERCIAL PROGRESSIF

Le Canada mène des consultations avec les citoyens canadiens et des groupes d'intervenants d'un bout à l'autre du pays pour obtenir leur avis sur sa politique commerciale. Cette démarche témoigne, d'une part, de son désir de tirer parti des réussites passées et récentes à cet égard (comme l'Accord économique et commercial global [AECG] entre le Canada et l'Union européenne [UE], en vigueur provisoirement depuis peu) et, d'autre part, du fait qu'il estime pouvoir faire encore mieux à l'avenir.

De plus, le Canada suit de près les débats publics et politiques sur le commerce et la mondialisation qui ont lieu chez ses principaux partenaires commerciaux, partout dans le monde et dans les forums économiques mondiaux, et discute avec eux de ces questions de stratégie commerciale dans ce contexte, bilatéralement et multilatéralement. Une certaine opposition à la libéralisation commerciale découle des inquiétudes entourant l'érosion potentielle des valeurs démocratiques à l'avantage des

entreprises, la baisse des normes alimentaires et environnementales, et la perception de pertes d'emplois attribuables aux ententes commerciales.

Ces débats publics et politiques ont également entraîné une gamme de préoccupations à l'égard des ententes commerciales, comme la perception d'un manque de transparence du processus de négociation, la perception que des droits et des privilèges spéciaux sont accordés aux entreprises, les effets négatifs et variables des ententes commerciales sur certains segments de la société, en particulier la classe moyenne et les cols bleus dans les industries traditionnelles, et la perception de menace pour l'environnement, la santé, les normes de consommation et le droit des États à légiférer. À mesure que ces préoccupations sont plus largement exprimées dans les débats publics, ou dans le cadre de manifestations, il devient de plus en plus difficile de mener à bien les négociations d'accords commerciaux et de les mettre en œuvre.

S'appuyant sur ces faits nouveaux et les commentaires formulés par les Canadiens dans le cadre de consultations sur le commerce, le gouvernement du Canada s'emploie à l'élaboration et à la promotion d'un programme de commerce progressif, qui sera au cœur de la politique commerciale canadienne. En répondant positivement à ces enjeux et en renforçant le caractère progressiste des ententes commerciales du Canada, le gouvernement du Canada cherche à consolider l'appui du public aux accords commerciaux internationaux. Le programme commercial progressiste reflète les priorités nationales et internationales stratégiques du gouvernement visant à favoriser une croissance économique qui profite à tous et à maintenir son appui au développement du commerce dans une société ouverte, et ce, tout en reconnaissant l'importance de faire progresser les priorités stratégiques économiques, sociales et environnementales du Canada, surtout en ce qui a trait à la création d'emplois pour la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour y accéder.

CONSULTATIONS AUPRÈS DES CANADIENS

Ce thème porte sur les recommandations 1 et 6 du rapport du Comité.

Recommandation 1 : *Le Comité recommande que le gouvernement du Canada s'engage de manière plus active dans des activités visant à accroître les consultations auprès des Canadiens, ainsi que l'engagement direct de ces derniers, à propos de l'importance du commerce international et de l'utilité des accords commerciaux pour la prospérité économique du Canada.*

Recommandation 6 : *Le Comité recommande que le gouvernement du Canada établisse un processus de consultation officiel au moment de définir le mandat de négociation d'un accord de libre-échange donné. Les consultations devraient se poursuivre tout au long des négociations, tenir les gens informés de l'évolution de la situation et être accessibles à tous les intervenants concernés, y compris le public. De plus, les consultations devraient permettre d'identifier des mesures à inclure dans une « stratégie de mise en œuvre de l'accord de libre-échange ».*

Le gouvernement demeure fortement résolu à consulter les Canadiens lorsqu'il examine tout accord important de commerce et d'investissement. Qui plus est, les consultations permettent de cerner et d'éclairer les intérêts du Canada à l'égard de négociations en cours ou potentielles, en plus d'assurer le maintien de l'engagement auprès des intervenants dans le cadre de la négociation des ALE. Le processus de consultation actuel du Canada cherche à présenter rapidement les faits nouveaux sur le site Web d'Affaires mondiales Canada (AMC), à publier des avis dans la Gazette du Canada à l'intention du public, l'invitant à présenter des commentaires écrits, à créer un dialogue par des éditoriaux, en utilisant diverses plateformes de médias sociaux et une panoplie d'interactions en personne des ministres et d'autres responsables du gouvernement, comme des tables rondes et des allocutions, avec une vaste gamme d'intervenants. Tous les intervenants, y compris les membres du public, sont invités à présenter des commentaires additionnels à l'extérieur du cadre de consultation, et ce à tout moment. D'autres ministères et organismes du gouvernement jouent un rôle important dans le processus de consultations au sein de leurs secteurs respectifs par la voie des réseaux de consultations établis, y compris au besoin de façon informelle sur des questions ayant trait au commerce, comme les négociations d'ALE. À titre d'exemple, des responsables d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dans le cadre du Groupe des consultations sur les négociations commerciales en agriculture, mènent régulièrement des consultations auprès des intervenants dans l'ensemble des secteurs de l'agriculture et les tiennent au courant de faits nouveaux. Toutes les informations recueillies dans le cadre des consultations sont prises en compte lorsque l'on considère lancer des négociations et appliquer des stratégies de mise en œuvre d'ALE, et ce, en vue d'assurer que les ALE desservent les intérêts généraux des Canadiens durant les négociations, ainsi que durant les phases d'élaboration et de mise en œuvre des accords.

Conformément au programme commercial progressiste du Canada, les consultations menées auprès des Canadiens sur les ALE intègrent une approche élargie et proactive qui inclut:

- les entreprises, y compris les PME, pour cerner les obstacles au commerce;
- les femmes, les jeunes, les universitaires, les syndicats, et les organisations de la société civile pour veiller au partage plus équitable des retombées du commerce;
- les peuples autochtones, c'est-à-dire les organisations autochtones nationales, les signataires de traités modernes et les entrepreneurs autochtones pour s'assurer que les droits des groupes autochtones sont respectés.

De plus, les responsables du gouvernement fédéral travaillent de concert avec leurs homologues des provinces et des territoires pour veiller à ce que le point de vue, les priorités et les préoccupations de ceux-ci soient intégrés aux positions de négociation du Canada. Le Comité fédéral-provincial-territorial (FTP) sur le commerce (C-Commerce) se réunit tous les trimestres pour offrir aux responsables des politiques commerciales FTP la possibilité de faire valoir leurs points de vue sur des questions d'intérêts économiques communs et pour discuter de négociations et d'initiatives en matière de

politique commerciale. Par ailleurs, les réunions ponctuelles sur des questions précises sont tenues au besoin, y compris par les négociateurs en chef, pour discuter de faits nouveaux quant à des négociations d’ALE données et pour consulter les provinces et les territoires. AMC organise également des téléconférences et des consultations en ligne de façon régulière avec les membres du C-Commerce et diffuse de l’information sur le site Web consacré au C-Commerce tout au long de l’année. Des responsables d’autres ministères fédéraux consultent également des représentants des provinces et des territoires, y compris ceux des responsables d’Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre du Comité fédéral-provincial des politiques de commerce agricole sur des questions de négociation d’ententes commerciales et d’autres questions de commerce agricole.

Consultations récentes sur les politiques commerciales

A. Accord de libre-échange nord-américain

Un processus de consultations générales a été entrepris dans le contexte de la renégociation de l’Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Depuis février 2017, le gouvernement du Canada a proactivement élaboré un plan de consultation. Il a entrepris de vastes consultations auprès des intervenants canadiens pour obtenir leurs points de vue sur la renégociation potentielle de l’ALENA. Depuis février 2017, le gouvernement a consulté plus de 700 intervenants de tous les secteurs pour entendre leurs points de vue et continuera à le faire tout au long des négociations.

Des consultations additionnelles menées auprès des Canadiens ont également été lancées le 3 juin par l’entremise d’un avis officiel dans la Gazette du Canada. À la fin de la période prévue dans la Gazette du Canada (18 juillet), 303 contributions ont été reçues de l’industrie, d’associations et de personnes, ainsi que 21 020 contributions dans le cadre de la campagne par courriel. Parallèlement, le Ministère a lancé le 3 juin un site Web consacré aux consultations par lequel les parties intéressées peuvent transmettre leurs opinions avant et pendant les négociations; plus de 2 000 contributions ont été reçues jusqu’à présent d’entreprises, d’associations de l’industrie, de municipalités, d’universitaires, de groupes de réflexion, d’organisations de la société civile, de femmes entrepreneures, de jeunes et de groupes autochtones. À mesure que le processus de renégociation va de l’avant, les Canadiens pourront donner leurs opinions et fournir des commentaires sur la renégociation de l’ALENA à tout moment durant le processus.

Les provinces et les territoires font partie intégrante de la stratégie de consultation. AMC et d’autres ministères du gouvernement sont également en communication régulière avec les provinces et les territoires afin de leur transmettre les dernières informations avant, pendant et après les rondes de négociations auxquelles les

provinces et les territoires ont participé. Comme dans le cadre des négociations de tous les accords commerciaux du Canada, l'engagement constructif avec tous les intervenants est au cœur de la stratégie du gouvernement en ce qui a trait à la transparence. Les points de vue reçus sur la renégociation de l'ALENA continueront d'orienter les positions du Canada.

B. Discussions exploratoires Canada-Chine

Parallèlement aux discussions exploratoires entre le Canada et la Chine, le gouvernement a récemment conclu des consultations publiques de 90 jours en vue d'obtenir l'opinion des Canadiens sur un éventuel ALE Canada-Chine. Plus de 600 intervenants de partout au Canada ont participé à quelque 200 interactions dans le cadre de ces consultations, provenant de toutes les provinces et les territoires dans une vaste gamme de secteurs et de domaines.

Des consultations ont été tenues auprès d'entreprise de toutes tailles actives dans les grands secteurs de l'économie canadienne, y compris de grandes sociétés et des PME. De plus, de nombreux intervenants issus de sphères autres que le monde des affaires ont été consultés, ceux-ci provenant entre autres du milieu universitaire, de syndicats et de groupe de réflexion, pour discuter de questions de droits de la personne, d'environnement et de travail. Des groupes autochtones ont également participé aux consultations. Au total, le gouvernement a tenu plus de 70 tables rondes plénières et ateliers ainsi que 130 réunions en personne avec des intervenants. Le gouvernement a également reçu plus de 130 observations écrites d'entreprises, d'organisations de la société civile et du public par la voie du processus de la Gazette du Canada et de la page Web consacrée aux consultations. En vue d'inclure plus activement la population, le gouvernement publiera un rapport sommaire des consultations et des points de vue exprimés.

C. Accord économique et commercial global Canada-Union européenne

Les négociations de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne ont été les plus transparentes et inclusives dans l'histoire du Canada. Pour négocier l'AECG, il a été nécessaire d'adopter une nouvelle stratégie de consultation des intervenants et de mieux collaborer avec les provinces et les territoires, les entreprises et les organisations de la société civile, ainsi qu'avec l'UE et ses États membres. De fait, le Canada a mené de vastes consultations sur l'AECG dès le début des négociations, pendant toute la période de négociation et après que le texte a été achevé pour mieux comprendre comment mettre en œuvre certains aspects de l'Accord.

Les intervenants de toutes les régions du pays et de tous les secteurs de l'économie ont été consultés de façon régulière sur tous les aspects des négociations, y compris l'orientation générale des négociations, les positions du Canada et des enjeux précis. Des consultations ont été tenues dans l'ensemble du pays, en personne, par

vidéoconférence et par téléconférence, et ce, auprès d'une vaste gamme d'intervenants canadiens ayant des intérêts dans de nombreux secteurs, y compris les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, de grandes entreprises, des PME, des associations de l'industrie, des groupes sectoriels, des syndicats, des universitaires et des groupes de réflexion, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales, des peuples autochtones, des étudiants et des jeunes, ainsi que d'autres parties prenantes canadiennes intéressées. Les provinces et les territoires ont participé activement à tout le processus de négociation, de sorte que l'AECG desserve les intérêts de l'ensemble des provinces et des territoires, ainsi que ceux des Canadiens en général. Peu de temps après la fin des négociations, le texte global de l'Accord a été rendu public de façon à ce que tous les intervenants puissent examiner son contenu.

D. Partenariat transpacifique

Depuis novembre 2015, le Canada mène des consultations publiques sur le Partenariat transpacifique (PTP). Le gouvernement a tenu plus de 265 interactions faisant intervenir plus de 500 parties intéressées, y compris dix séances de discussion ouvertes (chacune ayant accueilli environ 1 000 personnes); plus de 41 000 lettres et courriels ont été reçus. On note une vaste participation d'entreprises et d'associations d'entreprise, de syndicats, d'organisations de la société civile, de groupes de réflexion, d'universitaires et de groupes autochtones.

RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS EN VUE D'UN ALE

Ce thème porte sur la recommandation 7 du rapport du Comité.

***Recommandation 7 :** Le Comité recommande que le gouvernement du Canada fasse rapport au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international ainsi qu'au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes tout au long du processus de négociation afin de permettre aux parlementaires de bien légiférer en matière d'accords de libre-échange. Les rapports à ces deux comités devraient se faire chaque trimestre et donner de l'information sur les mandats de négociation et l'état d'avancement des pourparlers. Au besoin, des renseignements de nature sensible pourraient être divulgués à ces comités, dans le plein respect des règles applicables aux délibérations à huis clos.*

Le gouvernement reconnaît le rôle important que jouent les parlementaires dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des accords de libre-échange du Canada. Bien que le gouvernement soit responsable de l'élaboration du programme commercial international du Canada, de l'établissement des mandats de négociation, de la conduite des négociations et de la conclusion de traités, les parlementaires canadiens sont consultés et leurs conseils ou consentements sont pris en compte pour tous les aspects de la durée des accords, y compris les processus d'analyse préliminaire, de négociation, de mise en œuvre et d'évaluation.

Les comités parlementaires jouent un rôle important en matière d'études préliminaires sur les priorités liées à la politique commerciale bilatérale et régionale en consultant les universitaires, les entreprises, la société civile et d'autres intervenants. Les comités visitent régulièrement des témoins ou les invitent à participer à ces études. Durant le processus de négociation, les comités parlementaires peuvent suivre les développements et examiner des enjeux particuliers. Les ministres et les hauts fonctionnaires sont toujours disponibles pour expliquer les objectifs et les progrès du Canada concernant les négociations et répondre aux questions à cet égard, et tous les renseignements délicats fournis à huis clos sont traités de manière confidentielle. Les comités peuvent également consulter tous les autres intervenants pertinents durant les négociations. Cette fonction d'information et de recherche qu'exercent les comités parlementaires permet aux parlementaires de s'acquitter de leurs responsabilités en tant que législateurs.

Par exemple, au cours de la 42^e législature, des ministres et des hauts fonctionnaires d'AMC ont comparu à maintes reprises devant des comités parlementaires pour discuter d'ententes commerciales. L'ancienne ministre du Commerce international, Mme Freeland, et le ministre actuel, M. Champagne, ont respectivement comparu trois et une fois, et des représentants d'AMC, notamment des négociateurs en chef comme Kirsten Hillman et Steve Verheul, ont comparu à 20 reprises au cours de cette période.

Ce n'est qu'un petit échantillon des efforts entrepris par le gouvernement pour mettre à jour les parlementaires au sujet des priorités commerciales du Canada et il ne tient pas compte du travail accompli par d'autres ministères comme Agriculture et Agroalimentaire Canada et Pêches et Océans Canada, qui participent activement aux négociations, et renseignent également les parlementaires.

Avant de ratifier un accord, le Parlement doit assurer la mise en œuvre législative des traités. Conformément à la Politique sur le dépôt des traités devant le Parlement, le gouvernement doit respecter une période d'attente d'au moins 21 jours après le dépôt du traité avant d'entreprendre des démarches en vue de son entrée en vigueur. Durant cette période de vingt et un jours, les députés peuvent débattre du traité. Ils peuvent également réclamer que la Chambre des communes vote sur une motion à son sujet. Toute législation de mise en œuvre requise est déposée au Parlement et le gouvernement ne ratifiera l'accord que lorsqu'une telle législation aura été adoptée par le Parlement.

Les mécanismes susmentionnés permettent un examen rigoureux des ALE canadiens par le Parlement. L'utilisation continue du processus d'examen par les comités parlementaires et la Politique sur le dépôt des traités devant le Parlement permettront au Parlement de continuer de jouer un rôle actif dans l'examen des ALE. Les processus en place servent à informer les parlementaires au besoin et leur permettent d'agir à titre de législateur efficace. Ainsi, le mécanisme de production de rapports offre de la

souplesse, en permettant aux négociateurs et aux hauts responsables d'AMC de faire le point au besoin, ce qui tient compte du rythme changeant des négociations.

MISE EN OEUVRE ET PROMOTION DES ALE

Ce thème porte sur les recommandations 2, 3 et 4 du rapport du Comité.

Recommandation 2 : *Étant donné que les accords de libre-échange ne garantissent pas la réussite des entreprises canadiennes sur le marché mondial, le Comité recommande que le gouvernement du Canada veille à ce que des politiques coordonnées sur le commerce international, le commerce intérieur, l'innovation, les infrastructures, l'éducation et d'autres secteurs applicables jettent les bases économiques sur lesquelles peuvent s'appuyer les entreprises et les travailleurs canadiens pour tirer le maximum des accords de libre-échange.*

Recommandation 3 : *Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, suivant la signature d'un accord de libre-échange, mais avant sa ratification, publie une « stratégie de mise en œuvre de l'accord de libre-échange ». Cette stratégie devrait énoncer les mesures prises par le gouvernement fédéral dans deux domaines : d'une part les mesures élaborées pour aider les entreprises canadiennes à profiter de l'accord (notamment les mesures en matière de promotion du commerce), et d'autre part les mesures élaborées pour atténuer les effets potentiellement négatifs de l'accord (notamment les programmes de transition pour les travailleurs, secteurs et régions du Canada touchés).*

Recommandation 4 : *Le Comité recommande que, parmi les mesures fédérales devant faire partie d'une « stratégie de mise en œuvre d'un accord de libre-échange », le gouvernement du Canada crée un groupe de travail composé de représentants des ministères et organismes fédéraux compétents. Ce groupe de travail, qui se mettrait en branle immédiatement après la signature d'un accord de libre-échange, mais avant son entrée en vigueur, devrait coordonner les initiatives fédérales destinées à aider les entreprises canadiennes à profiter de l'accord, notamment les efforts de promotion du commerce. Il consulterait également les intervenants concernés, dont les associations d'affaires ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les informerait de la mise en œuvre des initiatives fédérales.*

Le Canada dispose d'une stratégie coordonnée à volets multiples

L'approche pangouvernementale du Canada est constituée d'un cadre stratégique coordonné ainsi que des programmes pour aider les Canadiens à tirer avantage des occasions qui se présentent à eux et pour optimiser les avantages possibles des ALE. Ces programmes constituent le fondement de la stratégie gouvernementale sur la mise en œuvre et la promotion des FTA et illustrent comment les ministères travaillent ensemble, comme un « groupe de travail », pour élaborer, mettre en œuvre et surveiller les autres éléments interreliés de la stratégie. Le Canada propose un large éventail de

programmes horizontaux « stabilisateurs » vers lequel les personnes touchées par les accords commerciaux peuvent se tourner (assurance-emploi, formation pour acquérir de nouvelles compétences, soutien à l'emploi, etc.). Par exemple, le Cadre stratégique pour l'agriculture du Canada est conçu pour faciliter l'élargissement des marchés nationaux et internationaux et renforcer les capacités du secteur à pénétrer ces marchés et à diversifier ses exportations.

Budget 2017

Le budget de 2017 prévoit de nombreuses mesures visant à ajouter davantage de vigueur et de résilience aux assises économiques du Canada et à aider les entreprises et les travailleurs canadiens à tirer profit des débouchés économiques et à affronter les futurs changements économiques, notamment dans le domaine commercial. Des mesures ont été prises dans les domaines suivants :

Compétences

Pour que tous les Canadiens puissent jouer un rôle et prospérer dans une économie mondiale interconnectée en évolution constante, le budget de 2017 prévoit des investissements pour : améliorer les compétences numériques de tous les Canadiens; aider les adultes à se perfectionner ou à mettre à niveau leurs compétences; aider les jeunes Canadiens à s'intégrer dans le marché du travail; aider les femmes, les travailleurs âgés, les Autochtones et les groupes sous-représentés à profiter davantage des occasions qui s'offrent à eux en matière d'éducation et d'emploi.

Infrastructure

Dans le cadre de son plan Investir dans le Canada, le gouvernement effectue de nouveaux investissements historiques sans précédent de plus de 180 milliards de dollars. Il investira 10,1 milliards de dollars sur 11 ans dans des projets liés au commerce et au transport. Ces investissements permettront de mettre en place des corridors de transport plus sûrs et efficaces vers les marchés internationaux, de renforcer la compétitivité et la croissance des entreprises canadiennes et de créer des emplois bien rémunérés destinés aux Canadiens de la classe moyenne.

Innovation

Afin d'accroître l'avantage concurrentiel du Canada et de commercialiser nos innovations, le budget de 2017 annonçait que le gouvernement allait : soutenir un petit nombre de supergrappes innovatives dirigés par des entreprises étant très susceptibles d'accélérer la croissance économique; créer un nouveau Fonds stratégique pour l'innovation dans le but d'attirer et de soutenir de nouveaux investissements de qualité par les entreprises; entreprendre un examen des programmes du gouvernement de

soutien à l'innovation dans les entreprises pour les rendre plus simples et efficaces et faire en sorte qu'ils répondent mieux aux besoins des innovateurs du Canada.

Attraction d'investissements

Comme il a été annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2016, le gouvernement consacre 218 millions de dollars répartis sur cinq ans pour le nouveau carrefour Investir au Canada (qui sera en place d'ici la fin de 2017), dans le but d'attirer les plus grandes sociétés internationales au Canada pour ainsi créer des emplois bien rémunérés, et attirer des capitaux et de nouvelles technologies. Des délégués commerciaux seront placés dans les marchés stratégiques étrangers afin d'appuyer ces mesures visant à attirer les investissements.

Commerce intérieur

Même s'il ne s'agit pas d'une mesure du budget de 2017, le nouvel Accord de libre-échange canadien (ALEC) intergouvernemental, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017, a pour objet de favoriser la circulation des biens et des services, les investissements et la mobilité de la main-d'œuvre. Il permettra en plus de réduire et d'éliminer les obstacles techniques au commerce au Canada. L'ALEC favorisera également la création d'emplois bien rémunérés et offrira aux entreprises canadiennes des occasions de croître et d'innover au pays, ce qui leur permettra d'être mieux préparées à soutenir la concurrence sur la scène internationale.

Stratégie proactive pour tirer avantage des ALE

Expliquer aux Canadiens les avantages du libre-échange

Le gouvernement est résolu, comme l'indique la lettre de mandat du ministre du Commerce international, à nouer un dialogue constructif avec les Canadiens sur les ALE. Le gouvernement travaille activement pour échanger avec le public et faire connaître les activités menées en vue de stimuler la prospérité économique du Canada (notamment vanter les avantages du commerce, y compris ceux liés aux ALE qui existent déjà ou qui pourraient être conclus à l'avenir).

Une série complète de produits et d'approches de communication (sous forme traditionnelle ou numérique) est présentement utilisée et continuera à l'être. Les communications ciblent le grand public, et plus particulièrement les femmes entrepreneures, les Autochtones, les entreprises autochtones dans le Nord, les jeunes entrepreneurs, les petites et moyennes entreprises (PME) et les secteurs émergents en croissance rapide (industries de la création, technologies propres, éducation internationale, etc.).

Services aux entreprises canadiennes

AMC tend de plus en plus la main aux associations sectorielles de gens d'affaires, en particulier celles des secteurs les plus prometteurs pour les exportateurs canadiens. Le gouvernement appuie les efforts des exportateurs canadiens de ces secteurs en leur fournissant des services sur mesure. D'autres ministères et organismes fédéraux (Exportation et développement Canada (EDC) et des organismes de développement régional), des administrations municipales et des gouvernements provinciaux et territoriaux offrent aussi de la formation aux exportateurs, et ce, en ligne ou en personne.

Par l'intermédiaire d'AMC, le gouvernement du Canada fait des efforts particuliers pour encourager les entreprises canadiennes à saisir les opportunités que présentent les ALE. Le gouvernement élabore actuellement des programmes de promotion des ALE concernant les accords commerciaux en vigueur et ceux à venir. Ces programmes prendront diverses formes, notamment des séminaires d'information organisés en collaboration avec une province ou un territoire ou avec une association de gens d'affaires ou une association de l'industrie. Des activités d'information sont organisées dans le marché ciblé par un ALE à l'intention de possibles importateurs de produits et de services canadiens et d'investisseurs potentiels. Des missions commerciales à l'étranger, auxquelles participent des entreprises canadiennes, sont également organisées. De tels efforts sont en cours pour l'AECG, l'ALE Canada-Corée et l'ALE Canada-Ukraine, et il en sera de même pour tous les futurs accords commerciaux que le Canada signera.

En outre, le Service des délégués commerciaux du Canada met des ressources en ligne à la disposition des gens d'affaires canadiens en vue de les informer des possibilités offertes par les ALE et du soutien disponible pour en profiter. De l'information sur les débouchés commerciaux (CanadExport, magazine électronique publié toutes les deux semaines), des guides à l'intention des exportateurs (Guide pas-à-pas à l'exportation), des rapports sectoriels et des aperçus des marchés sont disponibles sur les sites consacrés aux ALE.

Affaires Mondiales Canada fournit également de l'assistance ciblée aux femmes entrepreneures canadienne à travers une variété d'initiatives. Par exemple, depuis sa création en 1997, le programme Femmes d'affaires en Commerce International (BWIT) du Service des délégués commerciaux fournit des produits et des services pour aider des femmes entrepreneures à se mondialiser. Les activités du programme sont conçues pour aider les femmes à s'intégrer dans le marché mondial et participer aux chaînes de valeurs mondiales. Ces services ciblés inclus : un site web spécialisé, un bulletin d'information mensuel et annuel, et des missions commerciales axées sur les femmes.

On a remarqué que les préférences tarifaires que procurent les ALE ne sont pas toujours pleinement utilisées. Aussi d'autres outils sont maintenant offerts, notamment la page

Web « Info-Tarif Canada »¹, qui a été conçue en collaboration avec la Banque de développement du Canada et EDC. Cette page propose un moteur de recherche permettant de repérer, pour un produit donné, le code tarifaire du Système harmonisé et les tarifs douaniers correspondants.

Stratégie progressiste en matière de commerce et d'investissement

Au cours de l'exercice 2017-2018, AMC élabore une nouvelle stratégie progressiste en matière de commerce et d'investissement afin que le Canada devienne plus concurrentiel dans le contexte économique mondial actuel. Cela va dans le sens de la lettre de mandat du ministre du Commerce international, par laquelle le premier ministre lui a demandé d'élaborer une nouvelle stratégie pour appuyer les entreprises canadiennes qui souhaitent exporter sur les marchés étrangers et pour aider les divers ordres de gouvernement à attirer des investissements directs étrangers. Dans le cadre de cette initiative, AMC offrira des services commerciaux et des conseils aux entreprises canadiennes et les aidera à saisir les occasions d'affaires qui s'offrent à l'étranger. Le Service des délégués commerciaux du Canada est au cœur de cette initiative. Il organise des missions commerciales ciblées dans des marchés prioritaires et des secteurs précis et aide les entreprises canadiennes à accéder aux chaînes de valeur mondiales. De plus, il travaille à la facilitation, l'élargissement et la rétention des investissements directs étrangers et à la création de partenariats internationaux en matière de science, de technologie et d'innovation.

Le Canada fera l'objet d'une promotion accrocheuse à l'étranger, où il sera présenté comme une destination de choix pour l'investissement, notamment dans le cadre d'activités de sensibilisation ciblant les principaux décideurs du monde des affaires dans des marchés prioritaires. En outre, AMC travaillera à la mise sur pied d'Investir au Canada, en collaboration avec Innovation, Science et Développement économique Canada et avec les bureaux provinciaux et municipaux qui tentent d'attirer des investisseurs étrangers.

La stratégie utilisée pour promouvoir l'AECG — Un modèle pour les accords futurs

Avec l'appui d'autres ministères actifs dans les dossiers d'exportation comme Agriculture et Agroalimentaire Canada et Pêches et Océans Canada, AMC a travaillé activement à expliquer les avantages de l'AECG à divers intervenants partout au pays. Les efforts de promotion visent tout spécialement les entreprises autochtones, les petites et les moyennes entreprises (PME), les jeunes entrepreneurs et les femmes entrepreneures. Utilisant des moyens traditionnels et numériques, les efforts ont mis et continueront de mettre en relief les possibilités offertes par l'AECG, qui contribueront à la création d'emplois et à la croissance de la classe moyenne. AMC a trouvé des

¹ [Info-Tarif Canada](#)

partenaires aux échelons national, provincial et local pour coordonner la diffusion de l'information relative à l'AECG.

AMC a créé un site Web très étoffé consacré à la promotion de l'AECG, qui présente aux Canadiens de l'information sous une forme facile à comprendre. Ce site donne un aperçu des avantages de l'AECG pour les exportateurs canadiens et met en relief les avantages pour les provinces et les territoires et dans les secteurs clés de l'industrie. Une page complémentaire portant sur la politique commerciale donne aux Canadiens des renseignements plus détaillés afin qu'ils comprennent mieux le libellé de l'accord et ses clauses. De plus, le site « Info-Tarif Canada » permet aux exportateurs potentiels, y compris les PME, de voir les avantages tarifaires que procure l'AECG. Des trousseaux sur l'AECG furent également préparés et distribués aux députés afin de promouvoir les bénéfices de l'AECG pour leurs constituants.

Le Service des délégués commerciaux a élaboré une stratégie de mise en œuvre visant à promouvoir l'AECG au moyen d'activités et d'initiatives qui seront menées par son réseau mondial en appui à l'élargissement des possibilités commerciales pour les Canadiens au sein de l'Union européenne. Cette stratégie s'adressera à tous les segments de la communauté d'affaires, depuis les innovateurs jusqu'aux exportateurs (les nouveaux comme ceux qui cherchent à conquérir de nouveaux marchés). La stratégie visera également à trouver des occasions d'affaires pour que les entreprises canadiennes, en particulier les PME, pénètrent les chaînes de valeur mondiales de l'Union européenne et qu'elles étendent leur présence sur le marché européen.

Les ministres, l'envoyé spécial pour l'AECG, l'envoyé spécial auprès de l'Union européenne et de hauts fonctionnaires ont œuvré à la promotion stratégique de l'accord un peu partout au pays pour mieux le faire connaître, et ils continueront ce travail au cours des prochains mois. Par exemple, au mois d'août 2017, le ministre Champagne a parcouru le Québec et la Nouvelle-Écosse pour y rencontrer des représentants d'associations industrielles, des producteurs, des fabricants et des exportateurs du secteur manufacturier et des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des fruits de mer, afin de discuter avec eux des avantages et des opportunités que l'AECG leur procure. Également en août, le Service des délégués commerciaux a fait la promotion des possibilités offertes par l'AECG dans le cadre d'un webinaire organisé par EDC, auquel s'étaient inscrites plus de 700 personnes de partout au pays.

ÉVALUATION DES ALE

Ce thème porte sur les recommandations 5, 8 et 9 du rapport du Comité.

Recommandation 5 : *Que le gouvernement du Canada demande une ou des évaluations indépendantes de l'efficacité des mesures fédérales visant à atténuer les effets négatifs éventuels d'accords de libre-échange sur les travailleurs, les secteurs de l'économie et les entreprises au Canada. Ces évaluations devraient servir à améliorer l'efficacité de telles*

mesures et à élaborer de façon éclairée de futures « stratégies de mise en œuvre d'accords de libre-échange ».

Recommandation 8 : *Que le gouvernement du Canada accélère les travaux de recherche dirigés par Statistique Canada et destinés à fournir une analyse plus exacte et complète de la participation des entreprises canadiennes aux chaînes de valeur mondiales.*

Recommandation 9 : *Qu'avant la ratification d'un accord de libre-échange, le gouvernement du Canada fasse état publiquement des retombées éventuelles de cet accord sur le plan économique et de la main-d'œuvre ainsi que du point de vue environnemental, social ou autre. De plus, cinq ans après la ratification de l'accord, le gouvernement devrait demander une ou des évaluations indépendantes afin d'analyser les retombées de l'accord et en faire rapport au Sénat et à la Chambre des communes. Les rapports en question devraient décrire en détail la méthodologie d'analyse utilisée et indiquer clairement les avantages et les coûts de l'accord pour le Canada.*

Le gouvernement du Canada examine régulièrement le fonctionnement de nos accords commerciaux et profite des occasions qui se présentent pour les mettre à jour au besoin. Ainsi, le Canada et le Chili ont signé des accords modificateurs afin de moderniser l'ALE Canada-Chili (ALECC) le 5 juin 2017. L'ALECC modernisé illustre concrètement l'engagement ferme du gouvernement du Canada à l'égard d'un programme commercial progressiste. C'est la première fois que le Canada insère dans un ALE un chapitre portant expressément sur l'égalité entre les sexes. Les modifications progressistes apportées au chapitre sur l'investissement permettront de renforcer le mécanisme encadrant la relation importante et diversifiée en matière d'investissement qu'entretiennent le Canada et le Chili. La modernisation de l'ALECC a également permis d'ajouter de nouvelles mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que des obstacles techniques au commerce, et d'apporter des modifications techniques au chapitre sur les marchés publics.

Le gouvernement du Canada est déterminé à évaluer les incidences sur l'économie, la société, l'environnement, l'égalité entre les sexes et les résultats du point de vue des Canadiens qu'ont les accords sur le commerce et l'investissement. Le Bureau de l'économiste en chef d'AMC évalue régulièrement les incidences économiques d'accords potentiels ou conclus sur tous les secteurs de l'économie. Des études indépendantes (réalisées par des universitaires, des groupes de réflexion et d'autres gouvernements) se posent en complément des analyses internes. Toutes ces analyses orientent les négociations futures. De plus, des analyses des incidences économiques d'initiatives commerciales potentielles sont aussi réalisées fréquemment et tôt dans le processus, dans le contexte de discussions exploratoires ou d'études conjointes de faisabilité. Par exemple, le Canada effectue une étude de faisabilité avec la Chine, cette étude sera rendue publique lorsqu'elle sera terminée.

Le Bureau de l'économiste en chef a dû développer l'expertise nécessaire à l'interne, afin d'effectuer cette analyse. Il a produit des rapports sur des ALE potentiels, qui décrivent clairement et simplement la méthode utilisée dans le cadre de l'analyse, ainsi que les résultats économiques attendus des éventuels ALE. Le Bureau de l'économiste en chef effectue aussi des analyses a posteriori des plus importants ALE du Canada; il s'est récemment penché sur les Répercussions économiques de la participation du Canada à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'UE, cette analyse se trouve sur le site Web de l'économiste en chef.

L'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes sont d'autres grandes priorités du gouvernement. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur l'analyse comparative entre les sexes (2016-2020) par le gouvernement, ce dernier a intégré l'analyse comparative entre les sexes+ (ACS+) dans le cadre d'évaluation des incidences des possibilités en matière de commerce et d'investissement.

Par ailleurs, le Bureau de l'économiste en chef travaille en étroite collaboration avec Statistique Canada et l'OCDE sur les chaînes de valeur mondiale, notamment en ce qui touche le développement des statistiques sur les échanges à valeur ajoutée, ainsi que dans d'autres secteurs des statistiques commerciales (p. ex., le commerce selon les caractéristiques des exportateurs et les filiales étrangères) qui facilitent l'analyse des incidences économiques des ALE et du commerce international en général.

Le gouvernement dispose des mécanismes d'évaluation interne nécessaires pour réviser et évaluer efficacement et régulièrement ses procédures et les résultats. Continuer à développer les processus d'évaluation à AMC permettra de mieux comprendre les effets des ALE. Le Bureau de l'économiste en chef travaille en étroite collaboration avec les négociateurs avant, pendant et après les négociations et il surveille de près les résultats potentiels et finaux des négociations commerciales. Ainsi, il est possible d'effectuer des études plus approfondies et cela facilite la communication de renseignements confidentiels entre les négociateurs et les analystes économiques. Le gouvernement du Canada continuera d'effectuer ces analyses par l'intermédiaire d'AMC et publiera les rapports à mesure qu'ils sont produits. La publication des rapports assure la transparence et permet au public d'examiner minutieusement les analyses internes.

Par ailleurs, le gouvernement effectue des évaluations environnementales des accords commerciaux du Canada. Conformément à la directive du Cabinet sur le processus d'évaluation environnementale des projets de politique, de plan et de programme, AMC a élaboré un Cadre d'évaluation environnementale des négociations commerciales. Ce dernier établit les processus et les exigences en matière d'analyse quant à la réalisation des évaluations et répertorie et évalue systématiquement les incidences environnementales potentielles de chacune des initiatives concernant le commerce et l'investissement. Ce processus comprend un appel de présentations du public dans la *Gazette du Canada*, ainsi qu'un examen indépendant d'un comité formé d'experts non

gouvernementaux en environnement, qui fournissent des directives et informations supplémentaires au gouvernement à l'égard de chacune des évaluations.